

# 23-TRANSPORT

La géographie de la Nouvelle-Calédonie fait des transports un enjeu particulier. Territoire insulaire, la Nouvelle-Calédonie entretient de nombreux échanges avec l'extérieur, notamment commerciaux, qui se font par la mer (principalement pour les marchandises) ou par les airs (essentiellement pour les passagers). Archipel composé d'une île principale qui draine l'essentiel de l'activité économique, et de sept autres **îles habitées**, la desserte et le désenclavement de ces îles se fait par avion ou par bateau. Territoire où l'habitat est dispersé et où les centres d'activité économique sont concentrés, le transport terrestre est incontournable, par véhicule individuel ou transport en commun. Le transport ferroviaire n'existe pas en Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, d'après l'enquête **BCM**, en 2008, les ménages calédoniens consacrent 17% de leur budget aux transports. Ce type de dépense concerne 91% des ménages. Les dépenses en transport de ces ménages varient selon la province de résidence : 51% des ménages de province Nord dépensent en transport routier et 62% de ceux de la province des îles Loyauté dépensent en transport aérien, particulièrement pour des vols intérieurs, mais seulement 8% pour leur véhicule. 34% des ménages de la province Sud dépensent en transport aérien, essentiellement des vols internationaux, et 22% pour leur véhicule.

Le poids du secteur des transports et des communications dans l'économie est de 6% du **PIB** en 2007. En 2010, le secteur des transports représentait 5% de l'emploi salarié du territoire. Le nombre de salariés dans ce secteur a progressé de 700 personnes entre 2005 et 2010, répartis pour plus de la moitié dans le transport terrestre. Parallèlement, le nombre d'entreprises se développe dans les transports terrestres, et plus particulièrement dans le fret et le transport de voyageurs en lien avec les nouveaux pôles d'emploi de Goro et de Vavouto, pour les usines du Sud et du Nord.

Le secteur des transports est en pleine mutation avec notamment la mise en place de nouvelles liaisons aériennes internationales, le développement des infrastructures dans la province Nord en rapport avec le projet d'usine du Nord et l'optimisation du réseau de transport en commun dans l'agglomération nouméenne. D'autres évolutions pourraient intervenir suite au plan de déplacement de l'agglomération nouméenne avec notamment un projet de transport en commun en site propre.

► **Îles habitées.** L'archipel néo-calédonien, outre l'île principale, appelée Grande-terre, comporte sept autres îles habitées. Il s'agit des îles Belep, de Lifou, Maré, Ouvéa, de l'île des Pins, de Tiga et de l'île Ouen.

► **BCM.** Voir 9.1.

► **PIB.** Voir 13.2.

**SOURCES** [1] ISEE, Comptes économiques. [2] ISEE, Répertoire des entreprises. [3] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages, 2008.

## VOIR AUSSI

Enquête BCM : [www.isee.nc](http://www.isee.nc)

Plan de déplacement de l'agglomération nouméenne : [www.sign.nc](http://www.sign.nc)

Harmonisation des transports publics : [www.sign.nc](http://www.sign.nc)

*Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Calédonie 2025 : diagnostic et enjeux, 2009* : [www.nouvelcaledonie2025.gouv.nc](http://www.nouvelcaledonie2025.gouv.nc)

# 23-TRANSPORT

Le réseau de voies ouvertes à la circulation publique en Nouvelle-Calédonie s'étend sur 5 600 km, dont 46% en province Nord, 40% en province Sud et 14% dans les îles Loyauté. Le réseau routier calédonien est constitué de **voies communales**, de **routes provinciales** et de **routes territoriales**. Le **réseau routier** a considérablement été amélioré ces dernières années, notamment avec l'élargissement des voies entre Nouméa et Païta. Il est cependant fragilisé par l'accroissement du trafic et des charges transportées, ainsi que par les événements climatiques. Le véhicule est le mode de transport privilégié par les deux tiers de la population calédonienne, souvent pour des déplacements domicile-travail. En effet, alors que seulement 3% des actifs occupés de la province des îles Loyauté travaillent dans une commune autre que celle de leur domicile, ils sont 30% en province Sud, particulièrement dans le Grand Nouméa. Le parc automobile est en progression constante : les nouvelles immatriculations émises ont été multipliées par 1,7 en dix ans, et les transferts de cartes grises pour des véhicules d'occasion par 1,3. La part de ménages ayant au moins un véhicule est passé de 71% en 1996 à 77% en 2009.

Les transports en commun sont le 2<sup>e</sup> principal mode de déplacement après la **voiture**, utilisés par 12% de la population calédonienne. Les transports en commun sont essentiellement utilisés en province Sud, où les réseaux sont les plus développés. Le **SMTU** a été mis en place pour harmoniser et optimiser les réseaux de transports en commun de l'agglomération et ainsi faire face à l'augmentation de la circulation et à la saturation du trafic à certaines heures, liées au développement de l'agglomération du Grand Nouméa. Menées à l'initiative du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), l'étude d'un schéma de cohérence de l'agglomération nouméenne (SCAN) et celle d'un plan de déplacement dans l'agglomération nouméenne (PDAN) ont abouti à la définition d'orientations pour l'aménagement cohérent de l'agglomération et à l'élaboration d'un plan d'actions pour ce qui concerne les déplacements.

Au-delà du Grand Nouméa, un réseau interurbain de onze lignes d'intérêt territorial relie Nouméa aux communes de la Grande-Terre.

Il existe également une offre privée pour des transports en commun scolaires, professionnels ou touristiques. Enfin, une personne sur cinq se déplace principalement à pied, et les taxis sont parfois utilisés lorsque le déplacement à pied ou par un autre moyen de transport n'est pas possible.

► **Voies communales.** Elles sont composées à 79% de routes municipales et voies urbaines et à 21% de chemins ruraux.

Les routes municipales desservent des intérêts municipaux. Elles sont entretenues par les communes.

Les chemins ruraux relient les routes territoriales, provinciales et municipales aux sites n'ayant pas d'accès direct.

► **Routes provinciales.** Leur financement et leur entretien appartient aux provinces.

► **Routes territoriales.** Leur financement et leur entretien incombent à la Nouvelle-Calédonie.

► **Réseau routier.** Il permet de circuler le long des côtes Ouest (de Nouméa à Poum) et Est (de Ouégoa à Thio). Six routes transversales permettent également de relier la côte Ouest à la côte Est, en traversant la Chaîne Centrale.

► **Voiture.** Voir 9.4.

► **Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU).** Le Grand Nouméa regroupe les transports suburbains de la province Sud effectués par Carsud, les transports urbains de Nouméa assurés par le GIE TCN Karuïa Bus et les transports scolaires du secondaire assurés par le SIVU Transco. Le transfert des compétences des différentes autorités organisatrices a eu lieu d'abord le 1<sup>er</sup> septembre 2010 puis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**SOURCES** [1] DITT. [2] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie 1996 et 2009. [3] GIE TCN Karuïa Bus. [4] ISEE, Enquête Budget Consommation des Ménages 2008.

## VOIR AUSSI

Arrêté HC/DAIRCL n°51 du 30 août 2010 portant création du syndicat mixte des transports urbains : [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc)

Schéma de cohérence de l'agglomération de Nouméa et Plan de déplacement de l'agglomération de Nouméa :

[www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc) ou [www.sign.nc](http://www.sign.nc)

DITT : [www.ditt.gouv.nc](http://www.ditt.gouv.nc)

BCM : [www.isee.nc](http://www.isee.nc)

SIGN : [www.sign.nc](http://www.sign.nc)

Annexe : tableau récapitulatif des distances kilométriques de mairie à mairie sur la Grande-Terre, JONC n°7547 du 22 mai 2001.

# 23-TRANSPORT

Le trafic aérien intérieur concerne essentiellement des passagers ; il n'existe quasiment pas de fret intérieur par voie aérienne. Le trafic est centré sur l'aérodrome de Nouméa-Magenta : la capitale, Nouméa, est le poumon économique du territoire et un passage obligé entre deux destinations intérieures. Neuf autres aérodromes sont également desservis (Koné, Koumac, Belep, Touho, Ouvéa, Lifou, Tiga, Maré et l'île des Pins).

**Air Calédonie** est l'unique compagnie aérienne à couvrir l'ensemble du réseau domestique de la Nouvelle-Calédonie de façon régulière. Au titre du service public, elle exploite certaines lignes qui sont déficitaires et reçoit pour cela des contributions financières versées par la Nouvelle-Calédonie et les provinces. D'autres compagnies locales transportent également des passagers, telles que Air Alizé qui effectue des vols à la demande, et Air Loyauté qui assure les **Evasans** ainsi que la desserte inter îles (Tiga-Lifou-Ouvéa) et Nord (Touho, Koumac, Belep).

En 2010, 367 000 passagers ont transité par l'aérodrome de Magenta, en provenance ou à destination de la Grande-Terre ou des îles. Bien qu'en baisse sur un an, le transport aérien intérieur poursuit sa croissance (+24% entre 1990 et 2000 et +28% entre 2000 et 2010). Cette évolution positive s'explique en particulier par une faible concurrence : seules les liaisons maritimes comme le Betico offrent une réelle alternative. Cependant, ces dernières années, Air Calédonie a subi des turbulences, telles que différents plans de redressement pour assainir sa situation financière et des mouvements sociaux internes ou externes. La Chambre territoriale des comptes et les cabinets d'audit missionnés par le gouvernement ont identifié plusieurs causes à sa situation déficitaire, notamment une offre excédentaire, générant un faible taux de remplissage, une productivité insuffisante, liée en partie à un problème de longueur des pistes, un prix de revient par siège élevé et un déficit des lignes à faible trafic. Fin juin 2010, Air Calédonie a cherché à rétablir son équilibre financier, en répartissant les efforts à effectuer entre les collectivités (avances de trésorerie), la compagnie (réorganisation du travail en interne) et les usagers (nouvelles grilles tarifaires). Mi-2011, ces décisions ont été mises à mal par des mouvements sociaux. Une réorganisation en profondeur est en cours.

► **Air Calédonie.** La société Transpac à capital exclusivement privé, créée fin 1954 pour exploiter un service aérien reliant Nouméa à l'intérieur et aux îles, est devenue Société Calédonienne de Transports Aériens, dite Air Calédonie, en 1968. La prise de participation du territoire date de 1969, suivie en 1993 de celle des trois provinces. Air Calédonie, ou AIRCAL, est une société calédonienne de transport aérien spécialisée dans le transport public de passagers et de fret sur les liaisons intérieures de Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire entre la Grande-Terre et les îles.

Air Calédonie est basée à l'aérodrome de Nouméa – Magenta. Unique compagnie commerciale régulière, elle participe au désenclavement de la Nouvelle-Calédonie avec des liaisons d'intérêt public.

Sa flotte est composée, en janvier 2010, de deux ATR 72-500 qui sont les plus grands appareils de la flotte avec 68 places chacun et d'un ATR 42-500 proposant 48 sièges.

► **Evasans.** Voir 5.5.

SOURCE [1] DAC.

## VOIR AUSSI

Rapport d'observations définitives établi à la suite de l'examen de la gestion de la société Air Calédonie, 16 novembre 2009, Chambre territoriale des comptes : [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)

Air Calédonie : [www.aircaledonie.nc](http://www.aircaledonie.nc)

DAC : [www.dac.nc](http://www.dac.nc)

# 23-TRANSPORT

Le trafic aérien international en Nouvelle-Calédonie transite par l'aéroport de Nouméa-La Tontouta. La desserte aérienne extérieure est essentiellement réalisée par la compagnie **Air Calédonie International (ACI)**, connue sous le sigle **Aircalin**. 69% des vols internationaux de passagers en 2010 se font en partenariat avec Air France sur la ligne Paris-Tokyo. D'autres **compagnies aériennes internationales** sont également présentes, telles Qantas (12%), Air Austral (10%), Air New Zealand (5%) ainsi qu'Air Vanuatu (3%).

L'offre de transport aérien s'est étoffée ces dernières années avec la nouvelle liaison Nouméa-Séoul proposée par Aircalin à compter de mi-juin 2008 et la mise en place de la compagnie réunionnaise Air Austral, qui dessert Nouméa-Paris via Saint-Denis depuis avril 2009.

Depuis 2005, le trafic aérien de passagers franchit la barre des 400 000 passagers à l'aéroport international de Tontouta, atteignant 478 000 passagers en 2010 (arrivées + départs). En dix ans, le nombre de passagers à Tontouta a progressé de 37%, grâce aux **voyages des Calédoniens** qui ont pratiquement doublé, alors que dans le même temps, les arrivées de **touristes** sont restées stables. Une importante restructuration de l'aéroport international a été engagée en 2008 pour anticiper et répondre aux besoins de l'évolution du trafic, voyageurs et fret compris, améliorer le niveau de services offerts aux passagers et aux usagers et répondre aux exigences des nouvelles normes internationales de sûreté et de sécurité.

Dans le cadre des échanges avec la métropole, les passagers calédoniens peuvent bénéficier d'aides de l'État, à travers notamment de l'aide à la **continuité territoriale** mise en place en 2005 et réorientée depuis décembre 2010, ou encore du **passport mobilité** mis en place depuis 2002 pour les étudiants ou salariés souhaitant se former ou pour les demandeurs d'emploi souhaitant occuper un poste en métropole. Depuis 2005, le transport de fret avoisine les 5 500 tonnes (dont 4 400 à l'arrivée et 1 100 au départ). Le transport de marchandises est principalement assuré par Aircalin, parfois en partenariat avec d'autres compagnies aériennes telles que Qantas. Chaque expédition doit remplir certaines conditions comme un poids maximal suivant le type d'avion ou la présentation de la déclaration en douane.

► **Aéroport de Nouméa-La Tontouta.** Unique aéroport international de Nouvelle-Calédonie, il est géré depuis le 18 novembre 1968 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC). Depuis juin 1995, Tontouta Air Service s'occupe de toute l'assistance au sol (tarmac, enregistrement...). En 2008, la CCI a lancé un important chantier d'extension de l'aérogare pour une livraison prévue en 2012, avec notamment un nouveau hall d'accueil et l'agrandissement du parking des usagers et du quai de livraison des marchandises.

► **Air Calédonie International (Aircalin).** Aircalin a été fondée en 1983. La Nouvelle-Calédonie est actionnaire majoritaire. Elle assure aujourd'hui la plus grande partie de la desserte internationale depuis Nouméa (Auckland, Brisbane, Nandi, Osaka, mais aussi Papeete, Port Vila, Sydney et Wallis), à laquelle s'est ajoutée en juin 2008 la rotation Nouméa-Séoul.

► **Compagnies aériennes internationales.** Air France a arrêté, en mars 2003, de desservir en ligne propre Nouméa-Paris via Tokyo. Depuis, elle opère en partage de code sur cette ligne en partenariat avec Aircalin. Depuis novembre 2004, ces deux mêmes compagnies opèrent également en partage de code sur la ligne Nouméa-Osaka. Air New Zealand est passée en 2002 en partenariat avec Aircalin pour tous les vols à destination d'Auckland. Qantas assure en partage de code avec Aircalin ses vols sur l'Australie (Sydney et Brisbane). Le Vanuatu est desservi par Air Vanuatu seul ou en partage de code avec Aircalin.

Depuis avril 2009, Air Austral s'est implantée localement et propose des vols Nouméa-Paris via La Réunion.

► **Voyages des Calédoniens.** Voir 9.5.

► **Touristes.** Voir 24.1.

► **Continuité territoriale.** Voir 9.5.

► **Passport mobilité.** Applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002 sur l'ensemble des collectivités de l'Outre-mer, ce dispositif s'inscrit dans le cadre du renforcement de la continuité territoriale avec la métropole. Les textes réglementaires applicables ont été révisés dans le cadre de la LODEOM (loi pour le développement économique des outre mer).

SOURCE [1] DAC.

## VOIR AUSSI

DAC : [www.dac.nc](http://www.dac.nc)

CCI : [www.cci.nc](http://www.cci.nc)

Passport mobilité : [www.apreslebac.nc](http://www.apreslebac.nc) ou [www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

# 23-TRANSPORT

Si la plupart des communes dispose d'un accès à la mer et d'infrastructures plus ou moins importantes pour le transport maritime (mise à l'eau, ponton ou wharf), il n'existe réellement que cinq ports en Nouvelle-Calédonie, dont deux publics (Nouméa et Wé, Lifou) regroupés au sein du **port autonome de la Nouvelle-Calédonie** et trois industriels privés. Ces ports ont été aménagés pour le transport de marchandises dans un but **industriel** à Népoui, Vavouto et Prony. Le trafic maritime intérieur concerne le **trafic de passagers** et le fret, et transite toujours par Nouméa.

Le transport maritime est prépondérant pour le convoyage de marchandises. Le fret maritime intérieur concerne les vracs solides (minerai de nickel et sable), les vracs liquides (hydrocarbures) et les marchandises diverses. À Nouméa, selon les cas, le débarquement a lieu au port public de Nouméa, au port privé de la SLN à Doniambo ou à la Baie de Numbo. Hormis pour le minerai, l'embarquement se fait à Nouméa en direction de la Grande-Terre et des îles Loyauté.

En 2010, le fret maritime intérieur représente un volume global de 3 335 milliers de tonnes. En cinq ans, celui-ci a progressé de 10%, tiré par le minerai de **nickel**, transporté par minéralier depuis les principaux centres de chargement des sites miniers jusqu'aux quais de l'usine SLN de Doniambo. Le transport de minerai occupe le premier rang, avec 96,7% du volume total embarqué et débarqué à Nouméa. Les marchandises diverses (véhicules, courrier, produits alimentaires...) représentent 2,9% des volumes de fret intérieur et les hydrocarbures 0,4%.

Les principales compagnies assurant le transport de fret inter-îles sont la SARL Tramanord via le Béléma Nénéma et la Société de transport de l'intérieur et des îles (STIles) par la Laura III. D'autres armateurs et compagnies assurent à la fois le transport de passagers et celui de fret tels que Trans Express Nord, par le Seabreeze, la Compagnie maritime des îles, via le Havannah, île des Pins ferry, avec l'Aremiti 4, jusqu'en 2011, ou Vale Nouvelle-Calédonie pour le transport de son personnel.

Le transport maritime intérieur de passagers est aujourd'hui assuré par deux compagnies : l'une privée, la Compagnie maritime des îles, qui exploite le Havannah (160 places), l'autre publique, Sudiles, détenue par les provinces Sud et îles, et à terme uniquement par la province des îles, qui affrète le Betico 2 (350 places).

► **Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC).** *Établissement public à caractère industriel et commercial, le Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie a pour principales missions d'assurer l'administration, l'entretien, l'exploitation et le développement du port de Nouméa, et des installations portuaires de Wé à Lifou. La circonscription maritime du Port de Nouméa regroupe les différentes installations portuaires réparties entre la grande et la petite rade. Elle permet l'accueil et l'exploitation de toutes les catégories de navires au tirant d'eau de 10,3m.*

► **Ports industriels** (Népoui, Vavouto et Prony). Voir 23.6.

► **Trafic de passagers.** *L'organisation du transport maritime intérieur de passagers a connu de nombreux changements depuis vingt ans. Avant 1994, le transport de passagers était assuré par le cabotage. En 1994 est mis en service le Ferry Président Yéiwéné, exploité par la Société Maritime des Îles Loyauté (SMIL), qui a assuré le fret et le transport de passagers jusqu'à la liquidation judiciaire de la société en 1996. De 1996 à février 1999, le trafic est assuré par le catamaran Marie-Hélène, exploité par la Compagnie Maritime des Îles (CMI) créée par le regroupement des trois armateurs privés Hanner, Solenav et Transiles. Sur cette période, celui-ci a ainsi permis le transport d'environ 50 000 passagers par an sur les trajets Nouméa - île-des-Pins, les îles Loyauté et inter-îles. Ces deux derniers bateaux ont été à l'origine d'un considérable accroissement du trafic de passagers à destination des îles. En novembre 1999, après neuf mois d'interruption du transport maritime de passagers vers les îles, le Betico a repris la desserte. Catamaran pouvant transporter 366 personnes, il était exploité par la société "Armement Loyaltien", filiale de la Sodil (Société d'économie mixte provinciale). Fin 2004, il est racheté par la province Sud puis remplacé par le Betico 2 en 2009, navire à grande vitesse pouvant transporter 350 passagers et 15 tonnes de fret, qui dessert Nouméa, les îles Loyauté et l'île des Pins.*

► **Nickel.** Voir rubrique 19.3.

**SOURCE** [1] Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie.

## VOIR AUSSI

Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie : [www.noumeaport.nc](http://www.noumeaport.nc)

# 23-TRANSPORT

Le **Port Autonome** de la Nouvelle-Calédonie est un élément moteur du développement économique : principal point d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie, port d'exportation des produits métallurgiques et de transbordement pour la desserte inter-îles, il accueille également les paquebots de **croisière** qui font escale en Nouvelle-Calédonie.

Depuis fin juillet 2005, le **port de Nouméa** est homologué aux normes de sécurité internationales, au code de sécurité ISPS (Sûreté internationale des navires et installations portuaires) instauré par l'Organisation Maritime Internationale.

Nouméa est avant tout un port d'importation, avec, en 2010, un million de tonnes débarquées (essentiellement des produits pétroliers, des produits alimentaires et des matériaux de construction). Les seuls autres ports de débarquement en dehors de Nouméa sont **Népoui** et, depuis 2008, les installations portuaires desservant les deux nouvelles usines métallurgiques : le **port de Prony** pour l'**usine du Sud** et celui de **Vavouto** pour l'**usine du Nord**. Les usines du Sud et du Nord génèrent un nouveau trafic de marchandises, lié d'abord à leur construction et à leur exploitation (dans le cas de l'usine du Sud) par l'approvisionnement en matières premières, en matériaux de construction et combustibles. Ces ports leur permettent également d'exporter leurs produits (le Nickel Hydroxide Cake pour l'usine du Sud, depuis fin 2010). En 2010, les ports de Népoui, Prony et Vavouto ont débarqué à eux trois 10% du trafic maritime, contre 1,6% cinq ans avant.

En revanche, sur les cinq millions de tonnes de marchandises embarquées en Nouvelle-Calédonie en 2010, l'essentiel est constitué de minerai brut non transformé partant directement des centres de chargement de l'intérieur du territoire. Le reste des exportations part de Nouméa et est constitué essentiellement de produits métallurgiques (ferro-nickels et mattes sortis de l'usine SLN de Doniambo) ou de produits alimentaires (comme la crevette ou les squashes). En cinq ans, tous ports confondus, le trafic maritime entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur a progressé de près de 40%, principalement tirés par les débarquements.

- ▶ **Port Autonome.** Voir 23.5.
- ▶ **Croisière.** Voir 24.6.

▶ **Port de Nouméa.** Sous la gestion du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie, il comprend dans la grande rade : le quai de commerce, le remorquage, les pêcheries, le quai privé de la SLN, la cimenterie et les installations d'hydrocarbures, et en petite rade : le quai des longs courriers pour l'accueil des paquebots, le quai FED, le quai des caboteurs, le quai des scientifiques, du pilotage et des pêcheurs lagonaires, le quai de la capricieuse, et les cales de halage de 200 et 1000 Tonnes. La zone de Nouvelle plaisance et les marinas de la baie de la Moselle et de la baie de l'Orphelinat y sont également rattachées.

▶ **Port de Népoui.** Le port, qui appartient à la SLN, sert à l'embarquement du minerai de nickel et au débarquement des hydrocarbures pour la centrale électrique à gaz d'Enercal.

▶ **Port de Prony.** Ce port, géré par Vale Nouvelle-Calédonie, mis en service à partir de 2008, dessert les installations industrielles métallurgiques de l'usine du Sud.

▶ **Port de Vavouto.** Ce port, géré par Koniambo Nickel SAS, dessert l'usine de Koniambo, dite "usine du Nord", encore en cours de construction.

▶ **"Usine du Sud" (Vale NC) et "Usine du Nord" (KNS).** Voir 19.1.

**SOURCES** [1] Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie. [2] DIMENC.

## VOIR AUSSI

Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie : [www.noumeaport.nc](http://www.noumeaport.nc)